



## COMMUNIQUE DE PRESSE

A l'attention de: la rédaction sociale et économique

Date: 03/07/15

# OIP wallon : Moins de concertation, plus d'actions ?

**Le projet d'OIP « santé-famille-handicap » constitue la future sécurité sociale wallonne. La CNE déplore que ce projet soit réduit par le ministre de l'Action sociale à des considérations « d'économie d'échelle » et nie le rôle historique des interlocuteurs sociaux.**

Alors qu'il avait promis un modèle de gestion paritaire, le gouvernement wallon fait exactement le contraire en organisant les déséquilibres et change fondamentalement le modèle belge de concertation sociale :

- Au niveau du Conseil général, il sacrifie un fonctionnement essentiellement paritaire à une tripartite dans laquelle le banc patronal sera, à terme, dominant.
- Au niveau des trois branches (particulièrement les branches santé et handicap), les interlocuteurs sociaux interprofessionnels sont noyés dans une kyrielle de représentants patronaux (mutualité, prestataires de soins et associations professionnelles) qui seront bien souvent juges et parties dans

la gestion concrète des moyens qui leurs seront attribués. Le mot gouvernance a beau être cité à de nombreuses reprises dans l'avant-projet de décret, le mode d'organisation préconisé par le gouvernement wallon ouvre bien la porte aux risques de clientélisme et favorise les intérêts corporatistes.

Cette minorisation des représentants des travailleurs est, d'une part, contraire à ce qui se faisait dans le modèle INAMI fédéral. D'autre part, elle prive volontairement l'organisme au cœur de la future sécurité sociale wallonne de l'expertise des représentants des travailleurs, qui connaissent le mieux le terrain et qui restent les meilleurs garants de la bonne utilisation des moyens alloués.

En effet, les acteurs syndicaux sectoriels disparaissent purement et simplement des commissions techniques. Ils étaient pourtant clairement ceux qui ferraillaient pour que les moyens mis à disposition se traduisent bien en création d'emplois, en amélioration de la qualité des services et au bien-être des travailleurs, ces trois dimensions étant étroitement liées. Et cette volonté se manifestait bien souvent face à certains pour qui l'urgence était plutôt l'impérieuse nécessité d'améliorer les bénéfiques, d'améliorer les revenus des médecins-spécialistes ou même parfois la cylindrée des voitures des dirigeants...

Ce ne sera évidemment plus le cas (ou beaucoup moins le cas) dès lors que ce sont les gestionnaires des institutions eux-mêmes qui décideront presque seuls de l'utilisation de ces moyens.

## **Le gouvernement Magnette fait aussi mal que celui de Charles Michel**

Prenant sans doute en exemple son grand frère du fédéral, le gouvernement wallon bafoue ainsi toutes les règles de la concertation sociale.

Son avant-projet de décret prive, dans les faits, le CESW (qui regroupe les interlocuteurs sociaux, à l'instar du CNT au niveau fédéral) de l'essentiel de ses missions d'avis en matière de politiques sociales. En effet, les compétences d'avis seront désormais exercées au sein d'un Conseil de stratégie et de prospective qui noie quelques représentants des interlocuteurs sociaux parmi une masse d'experts. Alors qu'il incarne la concertation sociale wallonne, le CESW se voit vidé de sa substance au profit d'une instance technocratique qui marginalise les acteurs qui ont toujours été au cœur de la gestion de la sécurité sociale.

Cette tendance se marque déjà dans la construction même du projet de décret. En effet, comme la loi l'y oblige, le CESW sera consulté par le gouvernement wallon le mercredi 8 juillet... alors que le ministre de l'Intégration sociale a déjà présenté son projet à la presse ce jeudi 2 juillet... De qui le gouvernement se moque-t-il donc?

## S'il n'y a plus de concertation, il y aura des actions

En tout cas, comme CNE dans la CSC, nous continuerons de jouer notre rôle, notamment en étant actifs dans l'établissement de l'avis du CESW. Nous espérons encore que le gouvernement modifiera son projet en redonnant à tous les acteurs la place qui leur revient, et cela dans un souci d'une gestion la plus équilibrée possible. Si ce ne devait pas être le cas, pour ce qui concerne la CNE et plus singulièrement nos secteurs du non-marchand, il est clair que des consensus ne pourront plus être trouvés dans les structures ad-hoc.

Pour la CNE, le travail syndical dans le non-marchand repose sur deux axes essentiels : l'amélioration des conditions de travail et de rémunérations des travailleurs et tout autant la qualité, et l'accessibilité des services à la population. Puisque nous sommes éjectés de structures qui permettent de poursuivre ces objectifs, nous devons bien chercher à les atteindre autrement, si nécessaire en descendant dans la rue ou au travers d'actions de grève.



*Si l'actualité sociale et économique vous intéresse, n'hésitez pas à consulter [l'espace presse](#) de notre site, et à nous suivre sur les réseaux sociaux.*

**Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter les responsables CNE en charge du dossier :**

**Patricia Piette, secrétaire nationale Non Marchand :**

**0476/41.25.20**

**Tony Demonté, secrétaire général adjoint :**

**0479/30.37.41**



**Julie Coumont**

Responsable Communication CNE

0477/46.19.21

[www.cne-gnc.be](http://www.cne-gnc.be)